

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 JANVIER 2021 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt et un le LUNDI 11 JANVIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, GAGNAIRE Serge, LORENZI Magali, DE LUCA Cécile, JEAN Fabien, FABRE Isabelle, BLAISE Marine, JEAN Marylène

Procurations : BOURGEOIS Gérard à ROUET Frédéric, CROSET Bertrand à BLAISE Marine, LAZARE Florent à TORELLI Jean-Marie

Absent :

Secrétaire : MACHUROT Suzy

DECISIONS DU MAIRE

DECISION 52 du 09/12/2020

EXERCICE DU DROIT DE PREMPTION URBAIN

Non préemption sur la propriété sise 52, avenue Jacques Bernard appartenant à Monsieur Martin FRANCK

DELIBERATIONS

N°1 – CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF D'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES VAUCLUSIENNES (DACT 84)

Le Département a initié un dispositif d'offre de conseil et d'assistance technique en lien avec le CAUE, l'association Habitat et Développement et la SPL Territoire 84. La convention signée pour une durée de un an renouvelable dans la limite de 6 ans, précise les modalités des services qui peuvent nous être apportés.

Le coût est de 0.50 euro par habitant par an.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 2 – CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA SAFER ET LA COMMUNE

Par cette convention, la SAFER assure une veille foncière opérationnelle c'est-à-dire le suivi et la surveillance du marché foncier sur la Commune, ainsi qu'une surveillance spécifique pour certaines parcelles représentant un enjeu agricole ou environnemental pour un montant annuel de 715 euros H.T.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 3 – ADHESION AU GROUPEMENT DES OLEICULTEURS DE VAUCLUSE

La commune devient membre du Groupement des oléiculteurs de Vaucluse dont la mission est la valorisation de la culture de l'olivier.

L'adhésion est de 100 euros par an.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N°4 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Création d'un poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe à temps plein et suppression d'un poste d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à temps plein.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 5 – SUBVENTION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DES JEUNES A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHONE

La Commune accorde une subvention d'un montant de 124 euros à la CMA du Rhône afin de participer aux frais de scolarité d'un jeune Villois qui y accomplit son apprentissage au métier de technicien de maintenance industrielle.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 6 – CONVENTION AVEC MONSIEUR ROBERT AIME POUR INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES

Convention de passage d'une canalisation en tréfonds des parcelles cadastrées AC N°319 et 320 sans indemnité.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 7 – CESSION IMMOBILIERE A MONSIEUR LILIAN DOMAIN ET MADAME NATACHA FAGES

(annule et remplace la délibération 9 du 15 juin 2020)

Le Conseil Municipal décide de constater la désaffectation, déclasser du domaine public et vendre au prix de 150 euros le m² l'espace situé devant la maison sise 15 place du 8 mai à Monsieur Lilian DOMAIN et Madame Natacha FAGES aux lieu et place de Monsieur et Madame Frédéric CATIEAU à qui ils ont acheté la maison 15 place du 8 mai.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° 8 – DM 3 BUDGET PRINCIPAL

+900.00 au compte 165

-900.00 au compte 202 opération 42

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 11 Janvier 2021

Le Maire,
Frédéric ROUET